

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ
Abonnement payable d'avance
Canada—Excepté cité de Québec 75c.
Cité de Québec et pays étrangers 1.50
Tarif des annonces .07 la ligne.
Annonces classifiées 1c. du mot minimum .50 sous.
Pour abonnement et annonces écrire au "Bulletin de la Ferme", 88 Côte de la Montagne, Québec.
Cahier postal 128—Télép. 4297

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION

88 CÔTE de la MONTAGNE 88
QUÉBEC

RÉDACTION ET COLLABORATION
Cette revue est consacrée aux intérêts de la ferme et du foyer rural.
Elle est rédigée par un comité de techniciens et de praticiens agricoles, assistés de collaborateurs occasionnels et de correspondants de diverses institutions agricoles. Toute collaboration est sujette au contrôle du directeur.
La correspondance concernant la rédaction doit s'adresser au Directeur du "Bulletin de la Ferme", Cahier postal 128, Haute-Ville, Québec.

Volume XI

QUEBEC, LE 20 SEPTEMBRE 1923

Numéro 38

Cette page est réservée à la Coopérative Fédérée de Québec.

Changements importants à la succursale de Québec



M. Georges Gélinas, B.S.A.

M. Georges Gélinas, B.S.A., chef du département des engrais chimiques, à la Coopérative Fédérée, à Ste-Rosalie, vient d'être nommé gérant de la succursale de Québec, de la Coopérative Fédérée, 38-40, Marché Champlain.

M. J. A. Talbot s'occupera désormais, tout spécialement du beurre et du fromage à cette même succursale. Son expérience dans cette ligne et l'importance que prend la réception du beurre et du fromage à la succursale de Québec ont motivé ce changement.

M. Gélinas développera tout particulièrement la ligne des engrais chimiques dans laquelle il est spécialisé.

L'expédition en Europe, du beurre, du fromage, du miel, etc., sera poussée activement par la succursale de Québec. Ces produits devant partir directement des ports de Québec.

Les patrons et fabricants apprendront avec plaisir aussi, que M. Elie Bourbeau qui a maintenant son bureau à Québec, se met à la disposition de la succursale de Québec, pour tous renseignements concernant l'industrie du beurre et du fromage comme il le faisait autrefois pour la coopérative à Montréal.

La succursale de Québec s'occupe présentement des lignes suivantes : la réception du beurre et du fromage, des pores abattus, des veaux abattus, des œufs, des volailles, pois, fèves, etc.; la vente aux cultivateurs et clients de la ville, de la plupart de marchandises et produits annoncés dans le Bulletin de la Ferme.

Elle va incessamment commencer la réception du poisson des coopératives de la Gaspésie (morue salée etc.) et la vente des bluts en conserves, des RR. PP. Trappistes de Mistassini, Lac St-Jean.

La Coopérative Fédérée, succursale de Québec, s'occupe aussi cette année, de la vente du miel de la Fédération Apicole de Québec. Ce miel est, comme on le sait, classifié par des officiers du département et la coopérative est ainsi en mesure de donner toutes les garanties possibles tant au consommateur qu'au producteur.

La succursale de Québec devient également le siège de la distribution des viandes fumées et des saindoux purs, fabriqués à l'abattoir coopératif de Princeville.

Enfin, sur le désir de l'honorable Ministre de l'Agriculture, à l'effet que la coopérative devienne le rendez-vous des cultivateurs, il a été décidé qu'à l'instar du siège social de la coopérative à Montréal, la succursale de Québec de la Coopérative Fédérée mettra des salles gratuitement à la disposition des cultivateurs, pour la tenue d'assemblées ou autres réunions agricoles.

Une salle de lecture ainsi qu'un bureau de renseignements agricoles sont également organisés pour la commodité des cultivateurs venant à la société.

La plus grande courtoisie est assurée au public agricole et autre, par le personnel de la Coopérative.

La succursale de Québec de la Coopérative Fédérée invite d'une manière spéciale, tous les cultivateurs de la région, à tirer parti de l'organisation mise à leur disposition pour y faire d'une manière plus intense leurs achats et ventes à Québec.

Aux fabricants de boîtes à beurre et à fromage de la province

Nous avons adressé les deux demandes de soumission suivantes aux fabricants de boîtes à beurre et à fromage, dont nous avons pu nous procurer les noms et adresses, pour la fabrication de boîtes à beurre et à fromage.

Nul doute qu'il y a encore un bon nombre d'intéressés qui seraient en mesure de soumissionner selon les besoins de la Coopérative.

Cette dernière ne demande rien moins que de donner chance égale à tous, dans le meilleur intérêt des fabricants et patrons de beurrieres et fromageries de la province.

Première demande de soumission: Aux manufacturiers de boîtes à beurre

Cher monsieur,

La Coopérative Fédérée de Québec organise, en ce moment, un nouveau département qui s'occupera de procurer aux fabriques de beurre et de fromage, tout ce dont elles ont besoin pour leur exploitation, et cela au prix coûtant.

Nous fournirons aux différentes fabriques de la province, des boîtes à beurre. Si vous désirez soumissionner pour les quantités suivantes, nous vous enverrons un échantillon, de la boîte à beurre, que nous voudrions voir utilisée par toutes les fabriques. Les quantités seront de 25,000, 50,000 et 75,000 boîtes.

Il faudra que votre soumission nous soit transmise le plus tôt possible, attendu que la Coopérative entend voir fonctionner son nouveau département dès les premiers jours d'octobre prochain.

Je vous inclus une circulaire relative à ce nouveau département qu'organise en ce moment la Coopérative Fédérée. (1)

Deuxième demande de soumission: Aux manufacturiers de boîtes à fromage

Cher monsieur,

La Coopérative Fédérée de Québec organise en ce moment un nouveau département qui s'occupera de procurer aux fabriques de beurre et de fromage tout ce dont elles ont besoin pour leur exploitation, et cela au prix coûtant.

Comme nous avons l'intention de fournir des boîtes à fromage aux différentes fabriques de la province, ne pourriez-vous pas nous expédier par express, deux échantillons de ces boîtes faites à votre manufacture. Je vous demanderai de les envelopper dans des sacs ou dans de la toile, afin qu'elles nous parviennent aussi propres que possible.

Il faudra aussi nous faire connaître le prix pour des quantités de 5,000, 10,000 et 20,000 boîtes.

Inutile de vous dire que la Coopérative tient à encourager tous les fabricants de bonnes boîtes, mais elle accordera naturellement ses contrats à ceux qui lui fourniront la plus basse soumission.

Nous comptons sur une réponse immédiate, attendu que la Coopérative entend voir fonctionner son nouveau département, dès les premiers jours d'octobre prochain.

Je vous inclus une circulaire relative à ce nouveau département qu'organise en ce moment la Coopérative Fédérée. (1)

Votre bien dévoué,

(Signé) J.-Arthur Paquet,

Président Conseil Exécutif

La Coopérative, en s'occupant de la vente des boîtes à beurre et des boîtes à fromage, aux fabricants de la province, n'a d'autre but que d'assurer pour l'année à venir, l'uniformité dans l'emballage.

Elle a pris les mêmes précautions pour ce qui concerne la fourniture des présures, coton à fromage, sel fin et autres matériaux nécessaires à la fabrication du beurre et du fromage.

Nous recommandons donc aux propriétaires de beurrieres et fromageries de ne pas placer leurs commandes pour ces diverses fournitures sans consulter la Coopérative Fédérée, de crainte que les effets achetés ne puissent convenir au "standard" adopté par cette dernière.

(1) Voir copie de cette circulaire page 633.